

Communiqué de presse

Saint-Denis Le 11 juillet 2014

Comité Opérationnel de Réduction du Risque Requin à La Réunion (CO4R) du 10 juillet 2014

Le 10 juillet 2014 s'est réuni en Préfecture, sous la présidence de Jean-Luc MARX, préfet de La Réunion, le Comité opérationnel de réduction du risque requin à La Réunion (CO4R).

Le Préfet a souligné la nécessité d'une vigilance accrue en cette période d'hiver austral propice à la présence des requins en zone côtière. Il a salué la présence de nombreux élus des communes littorales concernées par la problématique requins.

Il a également souhaité que chacun prenne conscience des nombreuses avancées dans la gestion de ce dossier complexe et insisté sur le fait que les principaux acteurs sont aujourd'hui à un carrefour d'une démarche de réduction du risque qui s'inscrit nécessairement dans la durée.

Au cours de cette réunion, les communes ont présenté l'état d'avancement des programmes de sécurisation des zones de baignade et d'activités nautiques notamment les filets de protection sur les communes de Saint-Paul et de l'Etang-Salé. Pour sa part, la commune de Saint-Leu a fait le point sur l'étude de sécurisation en cours.

Il a été indiqué, par ailleurs, que l'évaluation du dispositif vigie arrive à son terme fin juillet. Elle donnera lieu à l'établissement d'un rapport qui déterminera les conditions de mise en œuvre de cette méthode de surveillance.

Un bilan sur l'expérimentation du projet Caprequins conduite en baie de Saint-Paul depuis le mois de janvier 2014 a été présenté. Les résultats intermédiaires de ce dispositif sont encourageants. Plusieurs communes ont montré un intérêt pour le déploiement de ce projet sur leur littoral. Des réunions techniques vont se tenir très prochainement pour déterminer un calendrier de mise en œuvre sur l'année à venir.

Cette réunion a été aussi l'occasion de présenter aux membres du CO4R un plan global d'actions s'étalant sur une période de 6 ans (2015 - 2020) appelé à être mis en œuvre par une structure dédiée à vocation opérationnelle, véritable centre de ressources et d'appui. La commune de Saint-Paul s'est montrée intéressée par l'implantation de ce centre sur son territoire. La préfiguration de cette structure débutera au 1er septembre 2014 dans l'objectif d'une mise en service effective du centre de ressources et d'appui au 1er septembre 2015.

Il s'agit de maintenir la dynamique dans laquelle l'ensemble des acteurs est engagé, mais également de la renforcer par l'élaboration d'une stratégie de gestion du risque requin sur le long terme.



En conclusion, le Préfet rappelle que l'hiver austral constitue une période lors de laquelle le risque requin est accru : les 5 attaques mortelles enregistrées ces 3 dernières années se sont produites entre les mois de mai et de septembre. Dans ce contexte, et alors que les vacances scolaires viennent de commencer, le Préfet demande à l'ensemble des acteurs de rester mobilisés pour éviter qu'un nouvel accident ne se produise.

De nouveau, le Préfet recommande la plus grande vigilance aux usagers de la mer et plus particulièrement aux pratiquants des activités les plus exposées au risque requin, qui font l'objet d'une réglementation spécifique. Il invite par ailleurs l'ensemble des usagers de la mer à respecter les dispositif de prévention et de surveillance relatifs à la baignade en général (signalisation "classique" par drapeaux verts, jaunes ou rouge) ou spécifiques au risque requins (flamme orange ou rouge représentant un squale). Il rappelle par ailleurs qu'il convient de ne jamais se mettre à l'eau dans une zone interdite ou signalée dangereuse et, une fois à l'eau, de ne pas relâcher sa vigilance : le risque « zéro » n'existe pas, y compris lorsque l'on pratique une activité nautique dans un espace aménagé et surveillé.

